



29.09.2026

NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES : LE SNMKR SALUE UNE OUVERTURE PROCHAINE

Ce mardi 29 septembre, **Stéphanie RIST, Ministre de la Santé**, a signé la lettre de cadrage permettant **l'ouverture prochaine des négociations conventionnelles** entre les kinésithérapeutes libéraux et l'Assurance Maladie. L'ambition est grande avec **une refonte en profondeur du cadre conventionnel, engagée sans attendre**. Le SNMKR remercie la Ministre pour cet arbitrage très attendu par la profession, et demandé dans un courrier adressé le 3 juillet dernier.

Depuis plusieurs années, le SNMKR porte sans relâche son projet conventionnel auprès de l'Élysée, de Matignon, du Ministère, de la CNAM, et des parlementaires. Notre objectif est constant : **construire un modèle ambitieux permettant aux kinésithérapeutes une meilleure rémunération tout en garantissant un bon accès aux soins à la population**.

Le SNMKR arrive à la table des négociations avec **un projet conventionnel complet, validé par ses adhérents** avec 5 mesures phares :

- Créer une consultation initiale revalorisée qui fusionne le bilan et la 1^{ère} séance et une consultation de suivi tous les 3 mois pour justifier de la poursuite ou l'arrêt des soins
- Majorer les premières séances d'un épisode de soins musculosquelettiques afin de valoriser l'éducation et l'autonomisation des patients
- Revaloriser toutes les spécificités oubliées du dernier avenant
- Créer un forfait patientèle, complémentaire à l'acte, pour les patients complexes
- Créer un espace de liberté tarifaire encadré et plafonné

Nous saluons la volonté de la Ministre de préciser la **mesure relative aux jeunes diplômés**, notamment concernant sa date de mise en œuvre. Cette mesure a été la première raison de l'opposition du SNMKR à l'avenant 7 car nous avons, dès le départ, annoncé cet échec programmé.

Lors de ces négociations, le SNMKR sera attentif à trois conditions : un calendrier précis et tenu, des moyens à la hauteur de l'ambition affichée, et le refus de toute mesure faisant des patients et des kinésithérapeutes une variable d'ajustement.

Un nouveau chapitre s'ouvre aujourd'hui pour la profession. Les kinésithérapeutes attendent désormais des actes pour faire face à la dégradation de leurs conditions d'exercice depuis des années.

Guillaume RALL
PRÉSIDENT DU SNMKR
guillaume.rall@snmkr.fr

Cécile AUBRY
VP COMMUNICATION
cecile.aubry@snmkr.fr